

### Annexe 3 : Grille d'analyse du critère Développement Durable

<b>CRITERES DEVELOPPEMENT DURABLE</b> <b>GRILLE D'ANALYSE du projet</b>
--

4 critères ont été définis dans le cadre de la protection de l'environnement :

- la gestion et la maîtrise de l'énergie (solutions techniques pour réduire la consommation d'énergie utilisée,
- la production d'énergies renouvelables (énergie éolienne, solaire, biomasse,...) ,
- la gestion de l'eau
- la gestion des déchets.

	Justificatifs à joindre	Pièces transmises	
		Oui ?	Non ?
<p><b>1. 1. Gestion et maîtrise de l'énergie</b></p> <p>? Installation d'équipements de « Gestion Centralisée » du bâtiment (GTC), destinés à mesurer et à contrôler en temps réel les installations électriques et leur consommation (permet de détecter les pannes)</p> <p>? Installation de système de gestion de l'énergie réactive, par le recours à des condensateurs</p> <p>? Gestion individuelle automatique des équipements</p> <p>? Utilisation d'équipements économes en énergie</p>	<p>➤ Bilan présentant les technologies et moyens d'optimisation utilisés, et économies d'énergies prévues : % global et en kWh/m2/an</p>	Oui ?	Non ?
<p><b>2. 2. Production d'Énergies renouvelables</b></p> <p>? Intégration de systèmes producteurs d'énergies renouvelables tels que des panneaux solaires photovoltaïques,...</p>	<p>➤ Dimensionnement de l'installation tenant compte de la surface nécessaire à l'installation</p> <p>➤ Bilan prévisionnel énergétique annuel global de consommation de la structure et de production des systèmes d'énergies renouvelables.</p>	Oui ?	Non ?

<p><b>3. 3. Gestion de l'eau</b></p> <p>? Récupération, stockage et utilisation des eaux de pluie pour les besoins en eau non potable (toilettes, arrosage, lavages extérieurs)</p> <p>? Installation de réducteurs de pression placés en amont de la distribution</p> <p>? Assurer la perméabilité des sols construits pour limiter l'érosion et les rétentions d'eau (Surface imperméable &lt; 50% de la surface de la parcelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme d'intégration des exigences techniques pour la maîtrise des consommations d'eau et de récupération d'eau de pluie.</li> <li>➤ Description du schéma de principe du réseau de récupération d'eau de pluie.</li> <li>➤ Plan de situation et plan de masse de la parcelle (avec cotations)</li> </ul>	<p><b>Oui ?</b></p> <p><b>Oui ?</b></p> <p><b>Oui ?</b></p>	<p><b>Non ?</b></p> <p><b>Non ?</b></p> <p><b>Non ?</b></p>
<p><b>4. 4. Gestion des déchets</b></p> <p>? Utilisation de matériaux de construction recyclables et recyclés</p> <p>? Stockage des déchets du chantier afin de limiter la propagation dans le milieu environnant</p> <p>? Tri sélectif des déchets et valorisation ou acheminement vers des structures spécialisées du type « déchetterie »,</p> <p>? Conception architecturale intégrant un local poubelle pratique (pour le personnel et la logistique) dimensionné au tri sélectif</p> <p>? Encres et matériaux issus de la bureautique, ainsi que des déchets toxiques (piles et produits chimiques) incluant la récupération des huiles de cuisine usagées</p> <p>? Utilisation restreinte de substances toxiques ou dangereuses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme d'intégration des exigences en matière de gestion des déchets de chantier et d'exploitation, et du choix des matériaux de construction</li> </ul>	<p><b>Oui ?</b></p>	<p><b>Non ?</b></p>